

Décision

Générale

colonial

Décision n° 44-390-1929 Allocations.

n° 44-390-1929

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 mai 1929

Numéro JO

n° 390 du 31/05/1929

Date du numéro

31 mai 1929

TEXTE INTÉGRAL

les nommés : Hassan Farahade (Fourlaba), Egui Guérenne (Cromina), Dirané Moussa (Harla) et Oualahen Ouiti (Dibeneh), okals de la subdivision de Dikkil, percevront par dérogation exceptionnelle à l'arrêté du 31 août 1921, à partir du 1er avril 1929 et jusqu'à nouvel ordre, la ration en vivres dans les conditions prévues par l'arrêté du 18 février 1921.